

04/11

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**  
**DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

**Présents :**

Emmanuel ANKRI, Cécilia BAEZA, Audrey BANEYX, Garance BENOIT, Laurence BERTRAND DORLEAC, Nicolas BIZEL, Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL, Raphaël CHARPENTIER, Simon CORDONNIER, Léon FLACHAT-BERNE, Inês FONTENELLE, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Florence HAEGEL, Angèle KEIME-VANDUICK, Adrien LEHMAN, Marie-Christine LE MARDELEY (départ à 10, procuration à Xavier RAGOT), Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Robin POUVREAU, Laura PRATT, Arnaud ROBINET, Xavier RAGOT, Clémence THAUNAT.

**Absents ou excusés :**

Fabrice BOUDJAABA, Sukriti ISSAR (procuration à Sandrine PERROT), Etienne GRASS (procuration à Yannig GOURMELON), Jean-François HUCHET, Frédérique LEICHTER-FLACK (procuration à Xavier RAGOT), Catherine SUEUR (procuration à Yannig GOURMELON), Dominique TAFFIN.

**Assistaient à la séance :**

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Francesca CABBIDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement étudiant
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Alban HAUTIER	Secrétaire général
Benjamin MAGUILY	Représentant de la rectrice de Paris
Luis VASSY	Directeur de Sciences Po
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

\*

\* \*

I. Election de la vice-présidente ou du vice-président enseignant du Conseil	2
II. Election d'une représentante ou d'un représentant des chargés d'enseignement membre du Conseil d'Administration de la FNSP	3
III. Bilan de la politique d'aide financière et de services étudiants 2023-2024	3
IV. Proposition de groupes de travail	6
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 11 février et du 11 mars 2025	10
VI. Point d'actualité	11
VII. Echange d'informations sur des questions diverses	

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

*La séance est ouverte à 9 h 07 par Diana MARINETTI.*

**Diana MARINETTI**

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence à ce CI du mois d'avril. Nous avons un ordre du jour consistant. Je vous propose de commencer immédiatement. Avant de démarrer notre ordre du jour, je souhaite saluer la présence de Benjamin Maguily qui représente le Rectorat.

**Ismahane GASMI**

Diana, je signale également la présence parmi nous de nouveaux chargés d'enseignement. Ils pourraient peut-être se présenter.

**Diana MARINETTI**

Effectivement pardon. Nous vous donnons la parole pour vous présenter.

**Garance BENOÎT**

Bonjour. J'ai été nouvellement élue. Je suis chargée d'enseignement en philosophie politique, depuis deux ans à Sciences Po. Je suis très heureuse de vous rejoindre pour échanger. Je suis spécialisée en philosophie politique et philosophie des sciences.

**Raphaël CHARPENTIER**

Je suis chargé d'enseignement au Collège universitaire. J'étais précédemment élu au CVEF que j'ai eu la chance de co-présider pendant six ans. Je vous remercie.

**Nicolas BIZEL**

Bonjour à tous. Je suis également nouvellement élu. Je suis chargé d'enseignement sur la politique européenne de voisinage en master affaires publiques et affaires européennes. J'ai effectué toute ma carrière dans les institutions européennes. Je suis actuellement à la Banque Européenne d'Investissement. Je suis ravi d'être parmi vous.

**I. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT  
ENSEIGNANT DU CONSEIL**

**Diana MARINETTI**

Merci à tous. Passons donc à l'élection pour la vice-présidence enseignante du conseil. Il s'agit d'un vote à bulletin secret. Nous avons déjà la candidature d'Adrien Lehman. Avons-nous d'autres candidats pour cette élection ? Non. Ismahane on peut lancer le vote.

**Ismahane GASMI**

Oui. Je vais annoncer également les procurations, madame Issar donne procuration à madame Perrot, madame Leichter-Flack à monsieur Ragot, monsieur Grass et madame Sueur à monsieur Gourmelon.

*Adrien Lehman est élu avec 18 votes pour et 10 votes blancs.*

**Diana MARINETTI**

Bravo Adrien.

## **II. ELECTION D'UNE REPRESENTANTE OU D'UN REPRESENTANT DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNSP**

### **Diana MARINETTI**

Il s'agit également d'un vote à bulletin secret. Qui se présente ? Raphaël Charpentier est le seul candidat. Nous pouvons démarrer le vote.

### **Ismahane GASMI**

Je vous précise que seuls les chargés d'enseignement prennent part à ce vote.

*Raphaël Charpentier est élu avec quatre votes pour et un vote blanc.*

### **Diana MARINETTI**

Félicitations.

## **III. BILAN DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES ETUDIANTS 2023-2024**

### **Diana MARINETTI**

La présentation de ce point sera assurée par Francesca Cabiddu, directrice de l'accueil et de l'accompagnement étudiant, je te cède la parole.

### **Francesca CABIDDU**

Bonjour à toutes et à tous. Merci de m'accueillir pour la présentation de ce bilan. Comme chaque année, nous vous avons remis un document complet et détaillé. Dans le cadre de la présentation de ce jour, je vous propose, dans un premier temps, de rappeler les caractéristiques de notre politique d'aide financière et de services étudiants, de vous communiquer quelques chiffres clés pour l'année 2023-2024 et de terminer par les axes de travail identifiés par la direction de l'accueil et de l'accompagnement pour la prochaine rentrée.

Cette politique d'aide financière, et plus globalement la politique d'aide et d'accompagnement du parcours étudiant, s'appuie sur trois piliers. Le premier pilier est celui des droits de scolarité. Ce système comporte des droits modulables pour les résidents fiscaux de l'Espace Économique Européen. Ces droits sont calculés en fonction des revenus des familles. Certaines catégories d'étudiants sont totalement exonérées des droits de scolarité, à l'instar des boursiers du CROUS et des familles disposant de faibles revenus, c'est-à-dire dont les revenus annuels ne dépassent pas 42 000 euros pour un foyer composé de deux adultes et de deux enfants. Il existe également un dispositif d'exemption partielle qui vise à prendre en compte les changements de situation des familles, comme le chômage ou un décès. C'est dans ce cadre qu'intervient la Commission de suivi social.

Le deuxième pilier est celui du système de bourses et d'aides financières. Il vise à accompagner les parcours d'excellence de nos étudiants. Il est très diversifié, affiche une grande souplesse et permet surtout une grande réactivité de nos équipes quand elles doivent accompagner les étudiants rencontrant des difficultés financières. Je ne vais pas détailler précisément ce système aujourd'hui, mais répondrai à vos questions à la fin de cette présentation.

Si l'aide financière est essentielle, les services étudiants le sont tout autant. Ils permettent aux étudiants de trouver une écoute, de bénéficier d'une aide pour toutes les démarches administratives, comme la recherche d'un logement ou l'obtention d'un titre de séjour pour les étudiants internationaux. Dans un souci d'efficacité, ces services ont été réunis dans un guichet unique, le Centre de services étudiants. Ce centre permet un accompagnement de la majorité des services extra-pédagogiques pour l'ensemble de la communauté étudiante. Je rappelle que l'accompagnement proposé est individualisé et il concerne tous les campus. Des services dédiés ont également été mis en place pour certaines catégories d'étudiants, comme ceux en situation de handicap ou les étudiants internationaux qui ont besoin d'un soutien renforcé pour certaines démarches. Je rappelle aussi qu'au sein de chaque campus existe un service de santé étudiante qui propose un accès aux soins gratuit.

Voici à présent les chiffres à retenir au titre de cette année 2023-2024. 36 % des étudiants ont bénéficié d'une exonération totale de leurs droits de scolarité. 72 % l'ont été sous critères sociaux. Sciences Po affiche un taux de boursiers du CROUS de 27 %. Je rappelle que les boursiers du CROUS reçoivent une aide de la part de l'État et que cette aide est complétée par Sciences Po à hauteur de 75 %. Le taux d'aïdés a été de 36 % sur la période, il s'agit du nombre d'étudiants ayant reçu au moins une aide financière de la part de Sciences Po. 13.9 millions d'euros ont été, à ce titre, mobilisés.

Je terminerai avec les trois axes de travail identifiés par la direction de l'accueil et de l'accompagnement. Le premier concerne le logement étudiant. Nous travaillons constamment pour enrichir notre offre de logements. Cette année, et c'est une bonne nouvelle pour le campus parisien, nous serons en mesure de proposer 100 logements supplémentaires grâce à une nouvelle résidence CROUS qui ouvrira ses portes prochainement dans le VIIème arrondissement, donc à proximité immédiate du campus. Nous allons également poursuivre notre réflexion sur le développement des services étudiants, dans un contexte de profonde transformation numérique. Il nous a ainsi semblé important d'évaluer l'évolution des usages et pratiques de la population étudiante, mais aussi de nos équipes, et de pouvoir identifier de nouveaux services et outils numériques pouvant permettre de simplifier les démarches et d'aboutir à une plus grande efficacité administrative. Nous comptons enfin renforcer nos liens avec les équipes des campus, afin de permettre à leurs étudiants d'avoir une meilleure visibilité de l'ensemble des services proposés et de leur diversité. Il est important que ces étudiants puissent connaître les différentes modalités d'accès à ces services. Je vous remercie de votre attention et suis à disposition pour vos questions.

### **Diana MARINETTI**

Merci, Francesca. Nous passons à vos questions.

### **Angèle KEIME-VANDUICK**

Bonjour. Merci de cette présentation que nous attendions avec impatience. Ma première question porte sur les frais de scolarité. Je voudrais porter une alerte sur le taux de boursiers de 27 % qui, me semble-t-il, a baissé par rapport aux années précédentes alors que nos frais de scolarité ont, eux, augmenté de manière significative depuis deux ou trois ans. Une réflexion doit porter sur ce point. Nous souhaiterions également vous parler de la Commission de suivi social et notamment de la question de sa visibilité. Certains étudiants y recourent à des fins d'optimisation fiscale. Nous nous demandons également si une réflexion pouvait s'amorcer sur la *deadline* de rendu des dossiers. Il semblerait en effet que certains dossiers peuvent être acceptés un peu plus tard. Concernant les bourses, vous évoquez un montant de 25,3 millions d'euros sur votre document. Or, dans votre présentation, ce montant est de 13,9 millions. À quoi correspondent ces deux chiffres ? Pourriez-vous surtout les comparer avec ceux des années précédentes ? Nous saluons enfin l'ouverture de 100 nouveaux lits dans un logement CROUS et incitons nos camarades élus des différentes instances à poursuivre leurs efforts, ce nombre de logements demeurant, à ce stade, trop limité pour les étudiants parisiens. Sur le volet numérique, nous nous demandons comment vous échangeiez avec l'Institut libre des transformations numériques qui travaille sur ces sujets. Vous avez mentionné l'existence de centres de santé sur l'ensemble des campus, ce n'est pas malheureusement pas le cas. Certains médecins sont très peu présents sur les campus. Enfin, concernant l'association la Grenade, il semble que très peu d'étudiants y recourent, en raison notamment d'un manque de bénévoles. Pourrait-on en faire un Parcours civique ? Merci.

### **Inès FONTENELLE**

J'aimerais revenir, de manière générale, sur les chiffres qui nous ont été présentés dans ce rapport, notamment ceux relatifs aux aides sociales. Il nous est difficile d'évaluer si elles sont suffisantes pour couvrir les besoins des étudiants et d'obtenir une vision claire de l'ampleur de leurs difficultés. Il serait intéressant qu'un jour, Sciences Po tente d'établir un panorama et de produire des chiffres concernant la précarité étudiante au sein de l'établissement, afin de tenter de comprendre, notamment, si les aides actuelles sont suffisantes. Nous avons déjà évoqué cette questions plusieurs fois. Lors du dernier CA, vous nous aviez informés que les distributions alimentaires sur le campus parisien avaient été arrêtées. J'aimerais comprendre pourquoi. Enfin, il serait utile d'encourager une réflexion plus étendue sur la question. Nous ne recevons pas régulièrement des informations sur ces distributions alimentaires, alors même qu'il est attesté que la précarité étudiante est importante

aujourd'hui. Concernant la situation des étudiants internationaux, je me permets de reposer les questions que j'avais formulées en CA et pour lesquelles je n'avais pas obtenu de réponse. La précédente direction s'était formellement engagée à ce que nous assouplissions les critères de saisine de la Commission de suivi social pour les étudiants internationaux. Dans leur cas, ces possibilités de saisine sont restreintes à cinq critères qui ne permettent pas, notamment, de tenir compte de la situation économique particulière d'un pays, comme la dévaluation de sa monnaie. Certains étudiants nous ont contactés à ce propos. L'administration s'était engagée à assouplir ces critères, même si je sais que vous le faites parfois dans la pratique. Il serait utile de le formaliser, sur le site notamment, afin que tous les étudiants en soient informés et puissent se saisir de cette possibilité. Le rapport mentionne, par ailleurs, un soutien important aux étudiants ukrainiens. Vous nous aviez dit que neuf étudiants palestiniens avaient été aidés par Sciences Po. J'aimerais savoir pour quel montant et connaître les actions qui ont été prévues pour la rentrée prochaine. Enfin, le rapport mentionne que l'ensemble des aides versées par Sciences Po pour l'année 2023-2024 s'élevait à 9,7 millions d'euros. Or, dans le budget rectificatif 2024, la ligne bourses et aides sociales fait apparaître le chiffre de 14 millions d'euros. Comment expliquez-vous ce différentiel de 4 millions ? Enfin, à l'occasion du dernier CA, je vous avais interrogés sur la possibilité de la mise en place d'une carte de restauration pour le campus du Havre, dans le cadre de la loi Lévi. Vous vous étiez engagés à revenir vers nous à ce sujet.

### **Francesca CABIDDU**

Je vais répondre à vos questions dans l'ordre. Le taux de boursiers est de 27 %, avec une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent et de 19 % en quatre ans. Nous sommes donc dans une dynamique d'ouverture sociale positive depuis plusieurs années. En master, le nombre de boursiers du CROUS a, par exemple, augmenté de 12 % en un an. Sur le sujet de la communication autour de la Commission de suivi social, nous avons fait beaucoup d'efforts pour faire en sorte que les étudiants aient connaissance de l'ensemble des dispositifs qui leur sont dédiés. Nous adressons des communications deux fois par semestre à destination de la communauté étudiante, et aussi nous écrivons à chaque communauté quand une aide financière s'ouvre. Nous écrivons par exemple à l'ensemble des étudiants de troisième année pour les informer de la campagne d'aide à la mobilité. Nous avons écrit, de même, à tous les boursiers du CROUS pour les informer de l'ouverture de la plateforme du CROUS. Un effort a été fait, mais nous pouvons naturellement toujours faire mieux. Je note ce point. Sur la question des délais, pour l'année 2025-2026, le délai est fixé au 31 janvier 2026. Pour les étudiants devant s'inscrire au premier semestre, ce délai est très large. Les étudiants ont, dès lors, intérêt à déclarer leur situation le plus tôt possible pour qu'ils puissent connaître le montant de leurs droits de scolarité et, éventuellement, mettre en place un échéancier favorable. Je précise que si une situation nouvelle intervient après cette date limite, elle sera naturellement étudiée. Concernant le différentiel entre les 25 et les 13,9 millions d'euros, il s'explique par les aides publiques. Les 13,9 millions correspondent aux aides attribuées par Sciences Po et ses partenaires. Au total, grâce également aux aides publiques, les étudiants de Sciences Po ont bénéficié de 25 millions d'euros sous forme d'aides financières. À titre de comparatif, l'aide financière a augmenté de 17 % en un an, en tenant compte de l'aide accordée par Sciences Po et ses partenaires. Cette augmentation est légèrement plus élevée en tenant compte des aides publiques. Sur le logement, il est important de poursuivre nos efforts. C'est à Paris que la situation est la plus tendue. À Paris, cette année, nous avons reçu 1 300 demandes pour au total, 2 054 logements, qui incluent les offres publiées sur la plateforme réservée aux étudiants de Sciences Po. J'ai conscience d'un décalage parfois entre l'offre et la demande, mais une offre de logement significative est néanmoins proposée à ces étudiants. Nous pouvons continuer de l'enrichir. C'est ce que nous faisons actuellement avec ce nouvel accord avec le CROUS. Il n'existe pas, effectivement, de centre de santé sur chaque campus. La taille critique n'a pas été atteinte dans chaque campus pour justifier l'ouverture d'un centre de santé, mais il existe dans chacun d'entre eux un service de santé étudiante qui permet l'accès aux soins grâce à un accueil infirmier, psychologique et souvent de médecine générale ou psychiatrique.

### **Pierre CATALAN**

Concernant l'épicerie sociale et solidaire La Grenade, nous accompagnons l'association vers un cercle vertueux de développement, avec une activité appelant à un bénévolat plus attrayant. Je ne suis pas certain que faire appel au Parcours civique, à ce stade, serait la meilleure solution. Il existe

des marges autour du bénévolat étudiant à approfondir. Nous avons constaté une augmentation de l'activité relative à La Grenade avec davantage d'événementiel, des initiatives pour « aller vers » les étudiants sur le campus, et une équipe plus dynamique. La Grenade contribue aussi, avec PAVÉS, à la distribution de paniers solidaires de l'AMAP. Il faut d'ailleurs saluer la contribution de PAVÉS, pour les distributions du lundi. Nous comptons accompagner la Grenade qui présente, par ailleurs, une trésorerie excédentaire qui nous permet d'imaginer avec elle beaucoup de projets pour les mois à venir.

#### **Francesca CABIDDU**

Concernant la distribution alimentaire, les prestataires ont décidé de ne plus mettre en place des distributions spécifiques par établissement. Nous communiquerons naturellement sur ces actions. Ces distributions continuent, elles n'ont tout simplement pas lieu sur notre campus. Les étudiants internationaux ne sont effectivement pas concernés par le calcul des droits de scolarité mais ils peuvent saisir la commission de suivi social pour 5 situations (Chômage, retraite, décès, divorce et maladie d'un des parents). Au-delà des cinq critères établis, le service de l'aide sociale étudie les situations des étudiants internationaux qui ne rentrent pas dans ce cadre. Des exonérations sont ainsi accordées chaque année pour prendre en compte les difficultés financières des étudiants internationaux. 4.8 millions d'euros ont été accordés cette année au bénéfice de ces étudiants et 700 000 euros au titre de l'aide sociale. Cela représente 15 % des aides accordées aux étudiants internationaux. Parmi les populations que nous aidons figurent les étudiants Ukrainiens. Les neuf étudiants palestiniens sont totalement pris en charge. L'aide globale les concernant s'élève à environ 40 000 euros. Nous aidons tous les étudiants confrontés à des difficultés financières en raison de la situation au Moyen-Orient. Six autres étudiants ont été pris en charge en raison de cette crise. Sur la question de la carte de restauration, un critère définit les établissements éligibles, ce qui n'est pas, me semble-t-il, le cas du campus du Havre.

#### **Kate VIVIAN**

Effectivement, à l'heure actuelle, le campus du Havre ne figure pas parmi les campus éligibles. N'y figure actuellement que le campus de Menton. Il faut se situer à plus de vingt minutes à pied d'une source de restauration à bas coût. Le campus du Havre est un peu en deçà, mais une vérification est en cours. J'ajoute qu'un restaurant CROUS est en construction, immédiatement en face du campus du Havre.

#### **Francesca CABIDDU**

J'ai oublié de répondre à votre question sur l'écart entre les 10 et les 14 millions d'euros. Les 10 millions correspondent aux fonds propres, hors financement externe. Nous parvenons à 13,9 millions d'euros grâce aux partenariats établis par Sciences Po pour accompagner les étudiants dans leur scolarité.

#### **Diana MARINETTI**

Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose alors de passer à la question des groupes de travail.

### **IV. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL**

#### **Diana MARINETTI**

Merci à ceux et à celles qui nous ont fait des propositions.

#### **Luis VASSY**

Je souhaitais revenir sur le point précédent et réaffirmer ma grande fierté de diriger une institution qui compte 27 % de boursiers, dont 30 % en première année. Ces taux sont sans équivalent en France pour une institution aussi sélective que la nôtre. Nous en sommes collectivement très fiers et poursuivrons naturellement cette démarche d'excellence dans la diversité. Il existe un aspect de communication et je réaffirme, à chacun de mes déplacements, l'intérêt pour un étudiant boursier brillant à intégrer Sciences Po. Je l'ai exprimé dans une interview à l'occasion d'un déplacement dans un CEP de Menton. Cette information a été reprise par Nice Matin et nous continuerons à le faire de façon systématique. Pour donner une visibilité à ce dispositif qui mobilise un engagement

financier de 5 millions d'euros de Sciences Po, il est important qu'on lui donne une identité et un nom. Il se nomme désormais le Fonds d'excellence pour tous et se trouve au cœur des démarches de cette institution. Le fondement de cette discussion est tout de même de rappeler que nous menons une politique exemplaire en la matière.

### **Diana MARINETTI**

Merci beaucoup pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres commentaires sur cette intervention, je reprends le sujet des groupes de travail. Vous avez reçu la liste des quatre groupes retenus. Plusieurs propositions ont été faites par les deux conseils. Une quinzaine de groupes de travail ont été proposés. Nous avons naturellement dû effectuer des choix, en lien avec les discussions déjà en cours au sein de notre institution. C'est la raison pour laquelle les bureaux des deux conseils, après consultation de leurs membres, ont retenu des groupes portant sur la réforme des admissions, la réforme du Collège universitaire, la création de l'École du climat et un groupe de travail portant sur la question de l'assiduité. Trois réflexions sont déjà en cours. Nous avons déjà eu des réunions interconseils sur le sujet des admissions, la réforme du Collège universitaire. Un comité travaille sur la création de l'École du climat. Il nous reste le quatrième groupe de travail. Je rappelle que l'objectif de ces groupes de travail et de ces réunions interconseils n'est pas de nous substituer au pilotage effectué par l'administration, mais d'instruire nos votes qui se tiendront en juillet prochain. Avant de passer au vote, avez-vous des questions ?

### **Sandrine PERROT**

Merci pour ce rappel. Je suis un peu surprise. J'avais proposé un groupe de travail sur les libertés académiques qui me semblait essentiel, compte tenu de la transformation du contexte de travail des chercheurs et des enseignants-chercheurs, à l'aune notamment de ce qui se passe aux États-Unis. Beaucoup de chercheurs sont pris à partie sur les réseaux sociaux ou ont des difficultés à accéder à leur terrain de recherche. Une réflexion sur la protection de la recherche et la protection de sources me paraissait essentielle. J'aurais aimé qu'on discute de la possibilité de le rajouter à la liste de nos groupes de travail. J'avais aussi une question portant sur la composition des groupes de travail. Il me semble en effet très important de faire « percoler » les réflexions de ces groupes, mais aussi de faire remonter de manière assez large les questionnements et les enjeux vis-à-vis des personnels de terrain, des enseignants qui y sont confrontés, des responsables pédagogiques et, éventuellement, des étudiants. Il me semble que le groupe de travail sur la réforme des admissions n'était composé que d'un ou deux enseignants. Cette composition pourrait, me semble-t-il, être élargie et apporter une valeur ajoutée à la réflexion collective.

### **Diana MARINETTI**

Merci beaucoup, Sandrine. Une petite précision sur les quatre groupes retenus. Il existe également un élément d'urgence d'accompagner la réflexion de la direction avec des délais qui nous contraignent à les finaliser et les voter avant septembre, pour la rentrée 2025. Bien évidemment, les autres groupes de travail proposés sont également très intéressants, mais ils répondent peut-être à un autre niveau d'urgence. Vous n'êtes pas d'accord ? Je peux l'entendre. Xavier, souhaites-tu prendre la parole sur cet arbitrage ?

### **Xavier RAGOT**

Bonjour à toutes et à tous. Ces groupes de travail sont régis par nos statuts. Ils sont des instances du CI et du CVEF pour, avant tout, préparer des votes et consulter les personnes concernées par ces groupes de travail. Dans la pratique, il apparaît que certains sujets soulèvent dans un premier temps l'enthousiasme puis la participation s'étiole au fil des réunions. Il nous a ainsi semblé judicieux de retenir un petit nombre de groupes de travail, qui plus est liés à des réflexions clés des membres des conseils pour être sûrs que nous nous approprions ces sujets. Il faut qu'entre nous nous réfléchissions à certains groupes de travail comme celui proposé par Sandrine sur les libertés académiques et qui paraît tout à fait important, l'obligation de pratiquer la science dans un environnement extrêmement contraint – je me trouve aux États-Unis et y suis donc plus que sensible. Il me semble que Sciences Po a, modestement, mais avec fermeté, un rôle à jouer dans l'affirmation de ces libertés académiques. Nous devons instruire ces groupes de travail pour qu'au-delà de la réflexion émergent des sujets concrets permettant d'animer le CI et, en dehors, les différentes communautés de Sciences Po. Nous devons réfléchir sur le sujet des libertés académiques et déterminer quels groupes de travail

concrets pourraient porter ces sujets et le fait qu'ils ne soient pas redondants avec l'excellent travail réalisé par ailleurs. C'est dans ce sens que le nombre de groupes de travail est faible par rapport à toutes les idées qui ont pu circuler. Nous avons souhaité que le budget de la FNSP soit suivi par un groupe de travail. Il nous a semblé judicieux, avec le CVEF, de changer ce thème, car il relevait davantage des prérogatives du CI et non du CVEF et de le garder pour des réflexions au sein de l'administration. Nous avons évolué vers la notion d'assiduité qui recoupe certaines thématiques portées par des associations d'étudiants comme le congé menstruel ou le statut de l'étudiant salarié. Cette notion d'assiduité apparaissait donc davantage en lien avec des demandes légitimes du CVEF. Il nous semble donc utile de partir sur cette base de quatre, avançons. Celui sur l'assiduité reste à construire. Il nous reste à définir des thèmes, en fonction des problématiques portées par les étudiants et aussi par les enseignants. Sur ce thème, il reste beaucoup à faire. Nous pourrions ensuite nous donner rendez-vous dans six mois ou un an. Tous les membres des différentes communautés de travail pourraient se réunir pour définir de nouvelles propositions de groupes de travail.

### **Inès FONTENELLE**

Nous avons aussi proposé plusieurs groupes de travail portant notamment sur des sujets qui mobilisent ou inquiètent les étudiants. Nous sommes surpris de ne pas les retrouver dans cette liste, même si nous comprenons qu'ils ne puissent pas tous être abordés simultanément au sein des conseils. Nous sommes heureux de voir que celui sur l'assiduité a été retenu, il s'agit effectivement d'un sujet très important qui permettra de traiter deux sujets que nous avons proposés, à savoir celui des étudiants salariés et celui du congé menstruel. La direction nous avait expliqué en CVEF que ce dernier sujet ne rentrait pas dans le cadre de la réflexion de ce groupe. Nous sommes finalement heureux d'apprendre que c'est le cas. Concernant les autres groupes, bien que nous soyons heureux d'avoir des informations sur l'École du climat, il s'agit malgré tout de sujets prioritairement pilotés par la direction. Comme la réflexion est déjà avancée, je ne pense pas que nous pourrions effectuer un bilan d'ici au moins un an, d'autant plus que les votes auront lieu dans peu de temps, en juillet. Nous regrettons de ne pas avoir été associés davantage à ces réflexions. Pour rappel, les groupes de travail qui se sont constitués ces dernières années associaient davantage les étudiants et les membres des conseils de manière générale. Je pense à la précédente réforme des admissions qui intégrait un grand nombre d'enseignants-chercheurs et deux étudiants issus des conseils. Cela me semblait une manière équilibrée de fonctionner pour avancer sur des sujets structurants. Par ailleurs, les délais sont très courts. Nous avons du mal à voir comment les membres des conseils pourront apporter des propositions sur des sujets déjà très avancés. Néanmoins, nous voterons à nouveau des groupes de travail à la rentrée. Nous aimerions déjà proposer des sujets à aborder afin que les membres des conseils puissent commencer à y réfléchir, puisque nos propositions n'ont pas été communiquées au conseil. Nous proposons un groupe sur l'aide sociale, afin de réfléchir notamment aux règles d'attribution des aides et aux situations de non-recours à ces aides, dans un contexte marqué par une explosion des frais de scolarité et de la précarité étudiante. Nous avons des retours d'étudiants qui rencontrent des difficultés à recevoir des aides suffisantes, notamment des étudiants extra-communautaires, nous avons soulevé ce point tout à l'heure. Nous proposons aussi un groupe sur la stratégie internationale de Sciences Po qui mérite discussion, notamment sur les sujets d'ouverture vers le Sud et les choix opérés, de manière générale, par la direction. Il nous avait été dit qu'un travail était en cours avec l'arrivée d'un nouveau directeur à la DAI. Nous proposons également un groupe sur la gouvernance. Nous nous exprimons souvent sur ce sujet, mais nous ne sommes pas les seuls. Le Hcéres explique que Sciences Po devrait revoir ses règles de gouvernance, notamment en mettant à plat le processus de nomination de ses dirigeants, en clarifiant les rôles respectifs de la FNSP et de l'IEP et en renforçant les dispositifs de contrôle et d'auto-évaluation. La Cour des comptes a également critiqué la direction de l'établissement récemment en lien avec les crises qui ont concerné les directeurs de Sciences Po. Nous proposons un groupe de travail sur les doubles diplômes, afin d'étudier les situations spécifiques. Enfin, alors que nous avons la volonté de ne plus faire de ces conseils des chambres d'enregistrement, nous sommes surpris d'entendre que des groupes de travail sont créés dans le but de préparer des votes. Les membres de ces conseils peuvent apporter un regard extérieur utile à ces groupes de travail. Nous avons bien compris que Sciences Po ne fonctionnait pas en co-gestion. Toutefois, l'idée de ces conseils est bien de participer à la gouvernance de l'établissement et de donner mandat au directeur. C'est, pour mémoire, ce que prévoient nos statuts. Merci.

### **Luis VASSY**

Je rappellerai d'abord que les groupes de travail sont bien la prérogative des conseils. Je trouve très intéressant de mener un travail sur les libertés académiques. Un incident très grave s'est produit au CERI, avec la perturbation d'une conférence sur le conflit au Proche-Orient. Il est vrai que les atteintes aux libertés académiques peuvent venir de toute part. Concernant l'École du climat, un point sera effectué avec l'association chargée des questions environnementales à Sciences Po en vue d'une présentation, mardi prochain, de l'École du climat, un sujet sur lequel nous travaillons d'arrache-pied avec une équipe de très haut niveau, de renommée mondiale. Tout le monde y est bienvenu. N'hésitez pas à vous inscrire.

### **Angèle KEIME-VANDUICK**

Nous souhaitons saluer la création de ces groupes de travail, notamment celui sur la réforme des admissions. Je voulais également réagir à l'intervention portant sur l'assiduité et la question du salariat étudiant. L'Union Étudiante n'a peut-être pas participé à nos débats, mais nous étions parvenus à un stade très abouti, avec la possibilité pour certains étudiants de déclarer certains engagements.

### **Inès FONTENELLE**

Non seulement nous avons activement participé à ce groupe de travail, mais notre élu au CVEF en a même assuré le co-pilotage. Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, le groupe de travail a abouti à des conclusions qui n'ont pas été mises en place. C'est tout de même problématique et c'est ce que nous pointons ici.

### **Sandrine PERROT**

Il me semble également important que ces groupes de travail servent à refaire « communauté ». Beaucoup des critiques portaient sur le fait que l'entière des communautés n'était soit pas incluse soit non informée et était contrainte à une urgence de vote et de décision des réformes. Il me semble important de revenir sur ce mode de fonctionnement pour refaire « communauté ». Je m'interroge sur la manière d'améliorer la décision autour de ces groupes de travail. Je comprends la recherche d'efficacité nécessaire au sein de ce Conseil, mais le fait de les proposer en « off », sans que tout le monde en soit informé s'avère problématique. Nous pourrions peut-être garder du temps lors du prochain vote pour exposer les raisons pour lesquelles nous proposons tel ou tel groupe de travail.

### **Diana MARINETTI**

Xavier, si tu en es d'accord, je te propose de retenir cette proposition d'échange plus élargi.

### **Xavier RAGOT**

Bien sûr, cela me semble nécessaire. Je pense que nous devrions réfléchir, indépendamment des groupes de travail, à des moments d'échange sur des sujets transversaux et généraux, en amont des discussions des groupes de travail. Ces groupes de travail avaient été retardés en raison des élections, ce qui explique leur accélération aujourd'hui. Nous avons maintenant plus de temps pour créer des moments plus collégiaux.

### **Florence HAEGEL**

Je souhaiterais réagir sur la question des libertés académiques. J'ai bien compris la priorité des groupes de travail, en fonction des urgences et du calendrier. Je trouve néanmoins l'idée de Sandrine Perrot utile, car il ne faut pas que ces questions soient circonscrites à la Faculté permanente. Avoir aussi un partage avec les membres de la communauté de Sciences Po serait très utile sur un plan pédagogique. Je souhaite que nous puissions aussi avoir ces discussions au sein du CI. Merci.

### **Adrien LEHMAN**

Je voudrais venir en soutien des propos de Xavier Ragot. Il est vrai que, les années précédentes, nous étions parfois en difficulté quand l'administration nous proposait certains textes. Certains ajustements auraient pu être faits, mais nous n'en avons pas suffisamment discuté en amont. Je pense que le rôle des groupes de travail est que, en fonction des priorités définies par la direction et son équipe, nous ayons des groupes de travail discutés en amont, permettant d'effectuer des ajustements, d'en discuter et de faire en sorte que lorsque des textes arrivent à la table du CI, nous

puissions les voter dans de bonnes conditions et ne pas nous retrouver dans cette forme d'entre-deux où nous nous retrouvons à adopter des textes pour ne pas mettre les équipes en difficulté. Il faut réserver des groupes de travail formels à ces sujets. Nous observons peu d'assiduité quand ces groupes de travail affichent un autre objectif que ceux d'accompagner un texte ou la préparation d'une réforme. Il doit être possible de créer d'autres groupes de travail, comme sur les libertés académiques, pour nous permettre d'avancer sur ces questions, avec, peut-être, un moindre niveau de formalisme.

**Sandrine PERROT**

Je suis tout à fait d'accord avec Adrien. Il me semble toutefois que c'est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons faire, notamment sur le sujet des libertés académiques, et ne pas rester à un niveau purement conceptuel, mais de réfléchir à des solutions très concrètes.

**Raphaël CHARPENTIER**

Je me réjouis, pour ma part, que ces groupes de travail reprennent. Ils auraient effectivement pu être mis en place un peu plus tôt, mais, vous le savez, des élections ont eu lieu entre temps. Cela faisait un certain temps que nous n'avions plus de groupes de travail au sein des conseils. Nous pouvons saluer le fait que cela reprenne. Il s'agit certes d'un début avant que d'autres groupes de travail n'émergent, par exemple sur le sujet des libertés académiques.

**Luis VASSY**

J'y suis également favorable. Je ne voudrais pas donner l'impression que, parce qu'il n'existe pas de groupe sur un sujet, il ne se passe rien. Nous avons fait beaucoup sur ce thème comme sur d'autres. Nous nous réjouissons, par ailleurs, de la constitution d'un groupe sur l'École du climat. Nous parlons de centaines d'heures engagées. Il faut garder une once de respect pour le travail déjà fourni par des gens qui savent de quoi il en retourne, sur des sujets parfois très techniques. Monter une maquette pédagogique pour des masters sur des questions climatiques ne s'invente pas en deux fois trois heures de réunion. Nous mobilisons des compétences assez lourdes, y compris au sein de la Faculté permanente. Il convient de trouver le bon équilibre dans ce dialogue. Plus nous échangeons, mieux nous nous portons, nous sommes tous, je pense, d'accord sur ce point.

**Diana MARINETTI**

Merci, Monsieur le Directeur. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote qui s'effectuera à main levée. Je vous rappelle les quatre groupes proposés : admission, collègue université, école du climat et assiduité.

*Les quatre groupes de travail sont adoptés avec 24 voix pour et une abstention.*

**Diana MARINETTI**

Merci à tous. Il ne nous reste plus qu'à travailler.

## **V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 11 FÉVRIER ET DU 11 MARS 2025**

**Diana MARINETTI**

Avez-vous des objections ou commentaires sur ces PV ?

**Clémence THAUNAT**

À l'occasion de l'approbation de ces PV, je souhaiterais revenir sur le déroulé de la séance du CI du 11 février. Alors que certains élus étudiants proposaient d'écouter les revendications des manifestants rassemblés devant la salle du CI, ils ont été pris à partie par M. Gourmelon. Ce dernier les a attaqués assez violemment tout en leur demandant de compléter sa propre phrase, tentant ainsi de leur faire dire ce qu'ils n'avaient pas dit. À cela se sont ajoutés des tutoiements assez inappropriés ainsi que des demandes assez agressives de demander à un élu de Solidaires de retirer son masque. Ces propos interviennent dans un contexte que nous connaissons, de répression syndicale grandissante, avec l'exclusion d'étudiants mobilisés et de responsables syndicaux, notamment de notre syndicat.

Malheureusement, tous les propos, notamment les plus déplacés, n'ont pas été retranscrits, ayant été exprimés hors micros. Nous espérons toutefois que les prochaines séances seront plus respectueuses. Merci beaucoup.

**Diana MARINETTI**

Merci pour votre intervention. Cette séance était assez particulière. Nous n'avons peut-être pas respecté les règles d'un très bon dialogue. Je pense que les différents échanges ne doivent pas être pris à titre personnel. Les interventions ne doivent pas être prises à titre personnel. Nous restons dans un cadre professionnel, avec des sujets professionnels. Pour avoir présidé cette séance, je reconnais qu'il s'agissait d'une séance assez perturbée et compliquée. Nous nous en sommes sortis honorablement. Je ne peux parler à la place des personnes que vous citez. M. Gourmelon est parti.

**Robin POUVREAU**

Mes souvenirs correspondent à la description de Mme Thauat et je l'en remercie. Nous avons une analyse partagée de la situation, en termes de répression syndicale. Merci.

**Xavier RAGOT**

Il est important que M. Gourmelon puisse répondre. Il est important, de manière générale, que nous puissions, à l'avenir, échanger avec politesse et courtoisie, dans un cadre professionnel. Tous les membres des différents bureaux s'attachent à cela.

**Diana MARINETTI**

Merci Xavier. Nous voterons sur chaque PV un par un. Je vous propose de commencer par le PV de la séance du 11 février 2025.

*Le PV de la séance du 11 février est approuvé avec 12 votes pour, 5 votes contre et 8 abstentions.*

*Le PV de la séance du 11 mars est approuvé avec 19 voix pour et 6 abstentions.*

## **VI. POINT D'ACTUALITE**

**Luis VASSY**

Je serai très bref. La fin de l'année académique approche. Nous avons beaucoup de bonnes nouvelles et une atmosphère sur le campus qui me semble extrêmement positive dans l'ensemble. Je voudrais notamment revenir sur la spectaculaire réussite du Lion et du Renard, une représentation à laquelle j'ai pu assister, avec 145 comédiens et 170 participants et un public fourni à chacune des séances. Je voudrais saluer l'effort et toute la pertinence de la démarche et du propos qui revient sur l'histoire de notre institution, de manière très fine, me semble-t-il. Je voudrais également mentionner le très bel événement qui s'est tenu vendredi autour de la Prix Nobel de la Paix, Nadia Murad. C'était un échange très profond qui a, je n'en doute pas, ému beaucoup de nos étudiants. C'est la troisième grande conférence que nous organisons et, à chaque fois, l'amphi Boutmy est entièrement plein, avec des étudiants très engagés. Vis-à-vis de l'extérieur, cela donne l'image d'un Sciences Po qui n'est pas totalement consumé par une forme de nombrilisme et des conflits internes, mais, au contraire, apporte à la société l'expression de grandes voix, utiles pour nous-mêmes, mais également pour les autres. Au titre des bonnes nouvelles, je voudrais également mentionner les excellents chiffres relatifs aux admissions et aux candidatures, ce qui constitue un sujet d'attractivité. Nous sommes en augmentation de 4 % pour la voie générale sur Parcoursup, ce qui renvoie à une forme de stabilité pour la voie CEP et à une augmentation de l'ordre de 6 % pour la voie générale, soit un très fort taux d'attractivité. Nous avons pu craindre que la réforme des admissions en cours d'année ne réduise le nombre de candidats – cette crainte avait été exprimée au sein de ce Conseil – et je me réjouis de constater que c'est l'inverse. J'ai corrigé 270 dossiers. J'ai fini hier à 2h30 du matin la relecture de ces dossiers. La moyenne de ces candidats à Sciences Po est excellente. Cela démontre notre attractivité, notamment auprès d'une population de terminale qui sait que nous sommes une institution exigeante et qu'il vaut mieux s'y présenter en étant bien préparé. Ces chiffres, nous les retrouvons également sur la VAI, ce qui est source de satisfaction pour nous.

Nous avons toutefois connu des événements moins heureux au cours des dernières semaines. Nous avons eu notamment le déplaisir de voir une importante conférence consacrée en partie au sujet de la liberté académique et du positionnement institutionnel des universités perturbées par une quinzaine d'étudiants. Cela ne donne pas, il faut le reconnaître, une très bonne image de notre institution. Je voudrais, à cet égard, mentionner mon collègue du Montréal qui a besoin d'un appareil auditif et qui a demandé à l'étudiante qui l'interrompait de le laisser parler. La réponse de l'étudiante a été : « *votre point de vue ne m'intéresse pas* ». Ceci démontre qu'il nous reste du travail sur la culture de l'échange et du débat démocratique. Malgré ces épisodes ponctuels, la trajectoire me semble très bonne. Comme je m'y étais engagé, nous allons revenir sur la question des admissions en tenant compte du bilan de la petite réforme, disons, de décembre dernier. Nous allons également parler de l'École du climat que nous avons déjà longuement évoquée. Vous pourrez échanger sur ce sujet demain matin à 8 heures avec les équipes qui y travaillent. Nous avons aussi la réforme du Bachelor sur laquelle nous avançons bien. Et comme j'aimerais finir sur une note positive, je souhaiterais dire un mot des frais d'inscription. J'ai l'intention de proposer au CA de la FNSP la prise en charge des droits de scolarité pour les doctorants à partir de la rentrée prochaine.

### **Inês FONTENELLE**

Merci pour l'information sur la réunion de l'École du climat. Elle nous arrive un peu tard malheureusement. Pouvez-vous nous indiquer la salle et s'il est possible d'y assister à distance, notamment pour nos camarades qui sont en région ?

### **Luis VASSY**

Elle se tiendra à la maison des Sciences Po.

### **Diana MARINETTI**

Il s'agit d'un atelier de travail qui aura lieu en présentiel.

### **Simon CORDONNIER**

Merci pour ce qui constitue, en partie, de bonnes nouvelles. Je voudrais revenir sur les chiffres des admissions. Il est bon que ces chiffres augmentent, mais le fait que le directeur doive travailler jusqu'à deux heures du matin illustre *a minima* une forme de difficulté, sinon d'impasse, dans laquelle nous nous trouvons. Le nombre de dossiers est très important avec un effectif trop réduit. Cela exerce une pression énorme sur les collègues en charge qui doivent travailler dans un temps contraint. Ce sont les retours que j'ai de la part des services académiques. Il s'agit d'une véritable difficulté à laquelle il nous faudra réfléchir.

### **Luis VASSY**

Permettez-moi de répondre. Les dossiers que j'ai relus hier étaient les dossiers dans lesquels se trouvaient des incohérences. Nous les avons reçus au dernier moment. En revanche, les collègues du service des admissions ont estimé que, les dossiers étant plus légers cette année, ils avaient moins eu le besoin de suivre les correcteurs pour qu'ils rendent leurs dossiers à temps. Au contraire, les dossiers leur sont arrivés nettement plus tôt. Nous n'avons dû relire que les dossiers non conformes, notamment en raison de grandes variations de notes en fonction des correcteurs. Nous ne l'avons su qu'à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue hier matin. Nous n'avions que 24 heures pour rétablir la situation. En revanche, les dossiers sont arrivés beaucoup plus tôt, m'a-t-on dit au service des admissions cette année. 8.238 dossiers devaient être examinés pour la voie normale, ce qui est lié au fait qu'il n'y a plus d'essais à lire à ce stade de la procédure.

### **Simon CORDONNIER**

Si ces dossiers ont pu vous être soumis, c'est au prix d'un travail assez déraisonnable demandé au service des admissions, qui dépasse ce qui est préconisé. Nous devons réellement nous interroger, collectivement, sur la manière dont nous fonctionnons avec Parcoursup, je ne mets pas en cause Sciences Po, et trouver de vrais moyens pour mieux organiser cela, anticiper, épauler le service des admissions. Vous estimez, par ailleurs, que notre trajectoire est positive. Je suis désolé, mais j'ai du mal à comprendre cette trajectoire. Trois exclusions temporaires ont encore été décidées la semaine dernière, avec aussi des perturbations d'événements. Je ne vois pas, collectivement, le moyen de sortir positivement de cette dynamique qui me paraît plutôt négative.

### **Luis VASSY**

C'est un sujet d'appréciation personnelle que je peux difficilement discuter. Ce que je retiens, c'est la vie sur le campus, avec l'organisation d'une centaine d'événements. Nous sommes malheureusement confrontés à des éléments qui obéissent à une logique de perturbation. Je ne pense pas que ce soient les mesures que nous prenons pour y répondre qui constituent le problème, mais les perturbations elles-mêmes. Quand on est salarié ou étudiant et que des gens hurlent pendant six heures dans le hall, il s'agit d'une atteinte aux personnels qui se trouvent dans ces endroits. Quant aux exclusions, j'ai pris la décision d'en expliciter les raisons auprès des bureaux de manière à ce que chacun prenne connaissance des raisons pour lesquelles j'avais dû prendre des mesures conservatoires. C'était pour des actions répétées de perturbation, deux occupations, la perturbation des événements du 10 avril et des hurlements durant six heures dans l'escalier de la direction. À un moment, cela permet de caractériser une atteinte à l'ordre public. Il semble que nous ayons un désaccord sur ce point. La réponse aux problèmes est plus critiquée que l'action elle-même. Je ne sais pas si vous êtes venu à la représentation du Lion et du Renard, mais il est vrai que quand on se trouve à Saint-Thomas, entre vingt heures et vingt-trois heures, pour assister à une pièce de théâtre grandiose, on ne sent pas que les choses vont particulièrement mal. C'est la même chose pour les conférences avec Nadia Murad. Je n'ai pas constaté un climat particulièrement sombre, mais il s'agit, je le répète, d'une question de point de vue.

### **Simon CORDONNIER**

Je n'ai pas qualifié ces exclusions, mais constaté une répétition de ces exclusions. J'évoque simplement un climat de conflictualité et ne mets absolument pas en cause tout un tas de choses extrêmement positives.

### **Luis VASSY**

Il me semble que ces événements sont extrêmement épisodiques. Il est vrai qu'il existe une focale dans la presse. L'autre jour, une quinzaine d'étudiants ont occupé une péniche. Ils n'étaient même pas assez nombreux. C'est malgré tout désagréable, car la presse s'en est fait l'écho. Nous sommes attaqués dessus. C'est d'ailleurs l'objectif de ces actions. Leurs auteurs revendiquent le fait de porter un préjudice médiatique à Sciences Po. Si nous regardons lucidement les faits, sur un plan volumétrique, nous sommes sur un étiage qui ne doit pas jeter un voile négatif sur la qualité de notre trajectoire. C'est, je le répète, une question de point de vue.

### **Cécilia BAEZA**

Merci, Monsieur le directeur, d'avoir expliqué la nature des événements qui ont agité Sciences Po ces dernières semaines. Du point de vue des équipes pédagogiques, nous ne sommes pas toujours au courant de ce qui se passe. Nous devons grappiller des informations de part et d'autre. Je voudrais dire à quel point il est difficile de mettre en place des éléments qui permettent la continuité pédagogique dans le cadre des mesures conservatoires d'exclusion. Nos équipes ont ainsi dû travailler le lundi de Pâques pour permettre cette continuité. Je préférerais, de loin, que ce soit la section disciplinaire qui prenne en charge ce qui doit relever, le cas échéant, d'une sanction. Car, si je comprends bien, les mesures conservatoires ne sont pas des sanctions. Je ne suis pas certaine d'en comprendre l'utilité ni la portée. Je répète que pour les équipes pédagogiques, ce n'est pas simple de les mettre en place. On ne connaît pas toujours la nature des incidents rapportés. Je peux vous assurer que nous avons été maintenus dans une certaine ignorance. Nous avons organisé plusieurs réunions d'équipes dans lesquelles personne n'était vraiment capable de dire ce qui s'était passé en détail. Il ne s'agit pas d'une qualification sur l'ensemble du climat à Sciences Po. J'ai également assisté à la représentation du Lion et du Renard et j'ai été absolument bluffée. Je m'inquiète malgré tout de la multiplication de ces mesures conservatoires et les difficultés qu'elles impliquent pour les équipes pédagogiques.

### **Luis VASSY**

Cécilia a bien résumé les choses. Il s'agit moins de mesures de sanctions que de protection de l'ordre public interne. Deux occupations et la perturbation d'un événement, cela fait beaucoup. Nous avons malheureusement des faits qui sont très graves. Lors de l'occupation d'un amphithéâtre en novembre dernier, une collègue a identifié l'un des occupants comme celui qui l'avait plaquée au sol pour

passer en force dans l'amphi. Une autre étudiante, non identifiée, a dit à un appariteur : « *laisse-moi passer. De toute façon, c'est moi qui paye ton salaire* ». Ces choses sont, comme vous le voyez, potentiellement désagréables. Notre idée est de favoriser une certaine forme de bienveillance et d'admettre que la liberté implique une certaine responsabilité et l'adhésion à un cadre bienveillant, ouvert, permissif. Il faut alors que quelqu'un – c'est ma tâche, parfois désagréable – s'assure que ces règles soient bien respectées. Si elles ne le sont pas, nous devons prendre des mesures conservatoires qui, en anglais, se disent « *precautionary measures* », à savoir des mesures de précaution quand se multiplient les incidents, dans l'intérêt de la vie collective, tout simplement. Il nous revient de prendre certaines mesures quand il s'agit de protéger l'intégrité de notre vie collective.

### **Alban HAUTIER**

J'ajoute, Cécilia, que nous ne sommes pas tenus d'expliquer les mesures conservatoires prises à chacune des équipes pédagogiques. C'est d'ailleurs plutôt dans l'intérêt des étudiants. Certains peuvent être impliqués dans des faits de VSS et nous n'avons pas à vous en donner les détails. C'est plutôt dans l'intérêt des étudiants qu'on n'explique pas à chaque personne pourquoi ces mesures ont été prises. Ces questions sont naturellement débattues, cela peut se faire avec des élus si vous le souhaitez, et sous contrôle du juge, mais nous n'avons pas à expliquer individuellement la nature des faits, *urbi et orbi*.

### **Cécilia BAEZA**

J'entends tout à fait que, dans certains cas, la confidentialité soit requise, notamment dans des cas de VSS. En revanche, quand il s'agit d'événements publics, d'incidents observés par des collègues, c'est compliqué pour nous. Nous sommes en première ligne avec les étudiants et il est important de pouvoir les accompagner. Nous ne cherchons pas à forcer la rupture de la confidentialité sur certains sujets.

### **Alban HAUTIER**

Ce n'est pas aux salariés de décider de quels sujets ils doivent être informés. Concernant l'occupation de l'amphithéâtre Boutmy qui a conduit à un salarié plaqué à terre, je ne suis pas sûr que nous ayons à livrer les détails de pourquoi l'étudiant a fait l'objet de mesures conservatoires. Cela dépend de chaque cas. Je comprends la curiosité d'en savoir plus pour apprécier, peut-être, la légitimité de la mesure, mais dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques, ces informations ne sont pas nécessaires et ne vous sont donc pas communiquées.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Je mesure bien la difficulté que vous avez pour assurer la continuité pédagogique. Il existe de nombreuses spécificités selon les secteurs pédagogiques. Avec Kate, nous nous mettons à disposition des équipes pour répondre à des questions particulières, pour établir dans quelle mesure nous pouvons proposer telle ou telle solution aux équipes pédagogiques qui nous sollicitent concernant la mise en œuvre de ces mesures. Cela protège tout le monde de bien distinguer les choses, notamment les étudiants. Chacun est dans son rôle ; tout le monde n'a pas vocation à savoir ce qui s'est passé à tel ou tel moment. La mesure conservatoire est prise pour faire cesser quelque chose qui a été identifié et n'a rien à voir avec les modalités de continuité pédagogique. Le fait de connaître les détails d'un événement ne changera rien à telle ou telle décision de nature pédagogique. Quand existe un doute sur une modalité d'application de la mesure conservatoire, comme cela a été le cas pour le Collège universitaire, nous essayons, avec Kate, de trouver des solutions. N'hésitez pas, dans ce cas, à poser des questions sur ce qu'il est possible de faire. Nous préservons autant que possible, chacun dans ses missions.

### **Cécilia BAEZA**

Je précise qu'il ne s'agit pas de voyeurisme de la part des responsables pédagogiques ou de curiosité mal placée. Ce n'est absolument pas le cas. Il y a naturellement des détails que nous n'avons pas à connaître. Je parle uniquement dans le cadre du respect et de l'accompagnement des étudiants. Rien de plus.

### **Inès FONTENELLE**

J'ai quelques questions, en premier lieu sur les admissions. Quand la réforme nous avait été présentée, il nous avait été expliqué qu'un groupe de travail planchait sur des tests de raisonnements logiques ou quelque chose de similaire pour l'épreuve orale. Qu'en est-il ? Quand nous rentrons sur le site, sauf erreur de notre part, cela n'est pas indiqué. Concernant le sujet plus tendu de l'ambiance à Sciences Po, je rejoins ce qui a été dit par la CFDT. Quand dix étudiants ont été exclus en l'espace de quelques mois, dont trois jusqu'à la fin de la procédure disciplinaire engagée contre eux, situation à laquelle s'ajoutent cinquante dossiers disciplinaires en cours, lorsqu'il y a des expressions collectives, y compris de la Faculté permanente ou de l'intersyndicale professionnelle, il ne faut pas nier les difficultés actuelles – y compris en matière de libertés académiques. Lors du dernier CA, je vous avais interrogé sur le rapport de Stéphanie Balme. Ce rapport est-il terminé ? Pourrait-on y avoir accès ? Sur le sujet des mesures conservatoires, vous dites qu'il ne s'agit pas de sanctions. Elles sont dans tous les cas utilisées comme des sanctions. D'après Geoffroy Lejeune de CNews, avec qui vous avez déjeuné en compagnie de Pascal Praud, vous seriez très malin, car vous parvenez à détourner des moyens de justice, du moins qui vous appartiennent en tant que président d'université, pour sanctionner des étudiants. Je complète avec des sujets que vous n'évoquez pas, comme la publication islamophobe de la représentante de l'UNI, absente hier mais présente à ce conseil aujourd'hui, qui s'en prend directement aux personnes de confession musulmane. Vous auriez pu aussi mentionner l'existence, au sein de l'établissement, de telles publications qu'il conviendrait de sanctionner. Je me permets de demander : qu'en est-il de la responsabilité de la personne responsable de cette publication dans la mesure où, à chacune de nos actions, nous sommes toujours ramenés à la responsabilité légale de ceux qui représentent notre organisation ? Pour terminer, j'aimerais revenir sur la question du Centre de santé. Nous avons appris hier, lors du CVEF, que Sciences Po allait finalement s'en tenir au Code de l'éducation, comme cela aurait dû être fait depuis le départ. Des statuts avaient été présentés dans ce Conseil en omettant la création d'un Centre de conseil pour ce service de santé étudiante. Nous avons soulevé le point en séance. Il nous avait été répondu que l'ARS avait, soi-disant, validé les procès-verbaux sans donner davantage de détails et le sujet avait été rapidement écarté. Nous étions ensuite revenus vers la direction qui s'était engagée à créer un Conseil adossé au CVEF pour apprendre finalement que Sciences Po, à la suite d'échanges avec le Rectorat, mais sans surprise, est tenu de se conformer au Code de l'éducation. Nous avons donc voté, dans le cadre de ce Conseil, des statuts qui, manifestement, ne respectaient pas le Code de l'éducation. Je termine avec une question sur la troisième année. Aujourd'hui, des étudiants devant partir aux États-Unis sont inquiets. Je te laisse, Hadrien, compléter sur ce sujet.

### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Des informations nous parviennent régulièrement des États-Unis, comme des révocations de visas, des suspensions voire des arrestations de chercheurs, d'enseignants, mais aussi d'étudiants. Or, les États-Unis sont l'une des destinations principales des étudiants de Sciences Po en troisième année. Cela nous inquiète. Au-delà de la question américaine, de nombreux pays peuvent être concernés par ces dérives. Ma question est de savoir quelles sont les procédures si, d'aventure, cela devait arriver à un de nos étudiants, et quel suivi est effectué par Sciences Po. Quelle est la procédure pour permettre à ces étudiants de valider leur année et de poursuivre leur cursus de manière normale, car ces événements ne sont pas de leur responsabilité ?

### **Luis VASSY**

Je laisserai Kate répondre sur la question du Centre de santé, qui précédait mon arrivée. Sur la question des mesures conservatoires, il ne s'agit en aucun cas de mesures à visée personnelle. Elles ont pour objectif d'inciter à trouver un chemin vers le dialogue responsable en interne. J'ai eu grand plaisir à discuter avec l'une des étudiantes qui avait fait l'objet de cette mesure conservatoire, à l'issue de cette période. Ces échanges étaient de nature civile et positive et j'espère que nous pourrions continuer dans cet état d'esprit. Mon but n'est pas de pousser les choses en les personnalisant, mais de m'assurer que nous sommes en mesure d'assurer un très vaste degré de liberté en interne, ce qui nécessite le respect d'un cadre. Dans le cas contraire, nous nous retrouvons dans des situations qui portent atteinte à la liberté des autres. Il s'agit d'un concept simple, robuste et ancien. Quand, le 10 avril dernier, cinq ou six présidents d'universités sont empêchés de prendre la parole et le public d'assister à un débat, leur liberté d'expression est mise en cause. Je ne pense pas que leur liberté soit moins valable que celle de ceux qui ont quelque chose à dire. Sur les modes

d'expression de nature parfois choquante, vous en avez cité certains, j'estime, comme vous, que ces publications sont réellement problématiques et choquantes. Je voudrais ajouter que nous en avons eu d'autres, à Reims notamment, où SJP a diffusé une publication ouvertement antisémite. Je sais que vous publiez régulièrement avec SJP. Je n'ai pas non plus demandé des comptes sur cette publication. Celle de l'UNI a été retirée assez rapidement. Cela montre que tout le monde doit reprendre sa respiration et se demander s'il a vraiment envie de peinturlurer des banderoles « Intifada, antisionistes ». Ne soyez pas hémiplegiques dans vos condamnations. Soit vous plaidez pour la liberté absolue de dire des choses outrancières, soit vous estimez que tout le monde doit s'astreindre à un code de conduite responsable, mais cela ne peut pas, par définition, être du « deux poids, deux mesures ». Sur la question des États-Unis, nous sommes naturellement très vigilants. Nous n'avons pas connaissance de difficultés, à ce stade, pour nos étudiants. La DAI suit cette situation de très près. Il s'agit d'une dialectique à laquelle nous sommes habitués. Je note factuellement que nous n'avons pas, à ce stade, de problèmes avec nos étudiants, mais nous sommes tous très vigilants sur l'évolution de la situation aux États-Unis, compte tenu de la masse d'étudiants de Sciences Po qui s'y rendent. Nous n'avons pas eu, à ce stade, de cas de refoulements de chercheurs empêchés de pénétrer sur le territoire américain. Nous serions naturellement très mobilisés si un incident devait concerner l'un de nos étudiants ou chercheurs. Cela n'est pas le cas actuellement. Cela dépendra naturellement de la nature des incidents.

#### **Kate VIVIAN**

Concernant le Centre de santé, je vous rappelle une discussion qui s'était tenue en CI et en CVEF, concernant une question précise de réglage fin de la gouvernance non pas du Centre de santé, mais du service de la santé étudiante tel que c'est prévu par le Code de l'éducation. Notre proposition était, pour rappel, de loger ce service dans le cadre des instances déjà en place à Sciences Po, avec une gouvernance assurée par les élus que vous êtes, notamment ceux du CVEF, et ainsi de bénéficier de votre expertise. C'était la proposition initiale. Elle a fait l'objet de débats avec les élus des syndicats étudiants. Après des échanges en bonne intelligence avec le Rectorat, nous avons décidé de soumettre à un prochain CI l'amendement à ces statuts qui permettra de créer un Conseil de service de la santé étudiante en bonne et due forme, ainsi totalement détaché des instances déjà en place de Sciences Po.

## **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

#### **Damien GARCIA**

Je m'interroge sur la publication d'un ouvrage récent dont personne n'a, pour l'instant, entendu parler, et qui remet en cause Sciences Po, notamment la section disciplinaire, la cellule d'enquête interne et de manière que l'on peut qualifier, *a minima*, d'outrancière. Il remet également en question les membres. Je me demande comment Sciences Po peut prendre en charge ce type de remises en cause, dans les médias, de notre politique de lutte contre les discriminations, notamment. Cela peut-il constituer un cas d'étude pour la doctrine récemment votée ? Merci.

#### **Luis VASSY**

J'en ai lu des éléments dans la presse, même si cela n'est pas le genre de littérature qui m'intéresse habituellement. J'en ai surtout parlé avec les principales intéressées qui sont les membres de la CEIP qui est, me semble-t-il, davantage attaquée que la section disciplinaire, et qui font un travail absolument remarquable, totalement à charge et à décharge, contrairement à ce que laisse entendre le livre. Il y a bien eu d'ailleurs des cas à décharge. Ces attaques à l'endroit de la présidente de la CEIP qui est une magistrate qui fait les choses très bien sont très décalées. Le sujet est : avons-nous envie de nous lancer dans un combat de boue avec un étudiant ? La chose a peu pris. La présidente de la CEIP n'en a pas fait la demande. J'ai l'impression que les choses ont peu pris autour de cet ouvrage et il serait contre-productif de nous lancer dans un débat sur cet ouvrage.

#### **Diana MARINETTI**

Je confirme qu'avec cette question, nous sommes passés au dernier point de l'ordre du jour, à savoir les questions diverses.

### **Léon FLACHAT-BERNE**

Je souhaitais revenir sur les mesures conservatoires qui ont été prises. Il me semble qu'un sujet de fond est l'usage politique qui en est fait, malgré ce que vous dites. Si l'intérêt était vraiment de préserver l'ordre – et il me semble que nous avons une divergence de fond sur ce qu'est le désordre – cela s'avère inefficace. L'objectif principal est de sanctionner, temporairement du moins, les étudiants concernés, peut-être d'obtenir un effet dissuasif, mais cela reste des mesures punitives plus que conservatoires. Cela nous inquiète passablement, *a fortiori* dans le contexte d'une section disciplinaire engorgée et qui conduit, dans les faits, ces étudiants à une exclusion définitive jusqu'à la fin de leur cursus. Leur dossier ne pourra être traité en effet par la section disciplinaire avant plusieurs années.

### **Robin POUVREAU**

Je soutiens ce que dit mon camarade. Ces mesures sont bien plus punitives que conservatoires. Cinquante sections disciplinaires sont ouvertes contre des militants propalestiniens, c'est du jamais vu. J'ajoute que les changements observés dans cette école n'ont jamais été issus d'un dialogue respectable. Comme vous l'imaginez, si nous avons pu changer de directeur, suite à des faits de VSS, c'est en raison de nos mobilisations. Par ailleurs, si des débordements ont eu lieu et ils sont à déplorer, les actions sont restées largement pacifiques, même si vous utilisez un vocabulaire qui ressort du droit pénal pour qualifier une mobilisation, ces faits sont à déplorer, mais en marge. En outre, des étudiants ont également subi des violences lors de ces incidents. Nous échangeons autant que possible avec les salariés de Sciences Po. J'en reviens aux interventions de la police. S'ils n'ont certes pas utilisé des matraques et des boucliers pour faire sortir les étudiants, les policiers ne sont pas des enfants de chœur. À chaque évacuation des étudiants par la police, il y a de la violence commise par des policiers sur les étudiants, de l'ordre des insultes, parfois de coups ou de VSS. Enfin, pour revenir au livre de Pablo Ladam, il s'agit d'un pamphlet antiféministe comme on ne veut pas en voir, pamphlet est d'ailleurs un terme beaucoup trop gros pour ce livre...comment le qualifié, c'est un livre...

### **Michel GARDETTE**

C'est de la merde

*Rires, applaudissements*

### **Robin POUVREAU**

Merci monsieur. Ce livre contient des attaques à l'encontre de la CEIP, mais aussi des camarades qui siègent à la section disciplinaire et qui sont très clairement identifiables. C'est vraiment déplorable. La FNSP pourrait commencer par retirer ce débris de la librairie de Sciences Po.

### **Diana MARINETTI**

Il n'est pas à la librairie. J'ai entendu dire qu'un exemplaire avait été commandé à la bibliothèque, mais il n'est pas en librairie chez nous.

### **Robin POUVREAU**

C'est à la librairie de Sciences Po qu'on l'a feuilleté, on ne l'aurait pas acheté.

### **Inès FONTENELLE**

Concernant les VSS, vous avez évoqué des membres de la CEIP, mais des membres de la section disciplinaire sont également mis en cause. Je m'interroge sur la protection que peut apporter Sciences Po à ces membres, il n'en existe aucune à ce jour. Il s'agit d'un travail lourd et bénévole de la part de ses membres. Si l'institution ne peut leur assurer une forme de protection, c'est problématique. Je reviens à ma question sur les admissions, je n'ai pas eu de réponse, et sur celle de la responsabilité légale des représentants de l'UNI qui ont fait une publication islamophobe et discriminante. Je termine par une question sur le diplôme des Basc. Pourriez-vous enfin nous répondre sur le fait que les étudiants en Basc n'ont toujours pas obtenu le diplôme pour lequel ils s'étaient inscrits, à savoir un Bachelor of science ? Nous aimerions savoir quand ils pourront obtenir le diplôme qui leur avait été promis et qui avait été voté dans ce Conseil il y a quatre ou cinq ans.

### **Angèle KEIME-VANDUICK**

Je voulais intervenir sur deux points, à commencer par le statut des sportifs. Ce statut sera-t-il maintenu ? Nous avons échangé avec des étudiants qui ont ce statut de sportif professionnel. Ce n'est pas facile pour eux tous les jours. Nous souhaitons qu'ils se sentent vraiment étudiants au sein de l'école. Ils peuvent subir des remarques sur leur éloignement partiel, de la part de professeurs qui leur font comprendre qu'ils n'apprécient pas le fait qu'ils ne soient pas complètement présents. Mon deuxième point porte sur la gestion des VSS par Sciences Po. Nous voulions saluer l'instauration de deux heures de formation obligatoire en présentiel à la rentrée. C'est un combat que nous menons depuis que je suis là. C'est une avancée extraordinaire. Cette formation sera obligatoire et les équipes s'interrogent sur la manière de la rendre vraiment obligatoire. Nous avons parlé de mesures conservatoires liées aux VSS. Nous ne les avons pas beaucoup vues. C'était une promesse de M. Vicherat de permettre, en amont, des mesures d'éloignement, avant que les sanctions soient prises. Aujourd'hui, sur les campus, notamment à Paris, on dit aux victimes qu'il n'est pas possible de les éloigner en amont des conclusions pour des raisons de présomption d'innocence. Les mesures conservatoires pourraient aider les victimes à mieux vivre cette période. Un mot enfin, sur ce livre qui décrit le Pôle violet comme le bras armé de la CEIP, ce qui est tout simplement faux. Y aurait-il un moyen de rétablir la vérité ?

### **Luis VASSY**

Les syndicats étudiants ont tout le loisir de s'exprimer. La question est de savoir si nous allons faire descendre l'institution dans un débat avec un étudiant rédacteur d'un pamphlet. Ce serait, à mon avis, la garantie d'accroître ses ventes. Pour connaître à la fois le Pôle violet et la CEIP, je ne fais aucune association entre ces deux groupes. Cela me donne l'occasion de vous dire que j'ai eu deux réunions avec des associations féministes, lors de ma visite à Reims. Merci de relever notre formation sur les VSS. Ce qui remontait des associations féministes était la nécessité d'accroître le volet prévention. Nous allons essayer de le faire en partant du principe que le présentiel est tout de même plus efficace qu'une formation en ligne. Nous avons également décidé d'une piqûre de rappel en janvier sous la forme de pièces de théâtre, de jeux de rôle et de mises en situation. Je suis prêt à continuer ce dialogue. Ce qui ressort, et je rejoins votre question sur l'éloignement, est l'importance de la temporalité des enquêtes. Mon point de vue est qu'il faut considérablement réduire les délais d'enquête préalable. J'ai demandé, même si elle est indépendante, à la section disciplinaire, de prioriser les dossiers de VSS. J'ajoute que j'aimerais augmenter les moyens de la section disciplinaire, mais sa composition est fixée par décret. L'idée est d'aller le plus vite possible sur les sujets de VSS. La clé, pour stabiliser le système, est d'aller beaucoup plus vite dans l'établissement des conclusions. Nous avons nettement progressé sur les délais d'instruction des dossiers par la CEIP. Enfin, concernant les mesures conservatoires, je voudrais rappeler que nous sommes dans un État de droit, sous contrôle d'un juge, et qu'il est naturellement loisible, pour ceux qui en contesteraient la pertinence, de saisir le tribunal administratif. Il est particulièrement vigilant sur le respect des libertés individuelles. Il va de soi que nous n'agissons que quand nous sommes en mesure de démontrer un risque d'atteinte à l'ordre public, ce qui est le cas pour les trois dernières mesures. J'ai bien noté que pour le représentant de Solidaires, dans certains cas les injures étaient des violences, mais que l'occupation de la péniche n'était pas de la violence. Il me semble que dans ces affaires, toutes ces déclarations abrasives, il était important de s'astreindre à un minimum d'objectivité dans la caractérisation des faits. J'essaie de rester objectif et neutre, fondamentalement. J'ai bien entendu ce que vous me demandiez sur la publication de l'UNI. Si j'ai bien compris, tout discours de discrimination et de haine devrait faire l'objet d'une plainte au pénal. Cela peut concerner beaucoup de gens avec qui vous travaillez. Lors d'une réunion, hier, au CERI, des tracts ont été distribués qui évoquaient les *hasbarit*. Pour information, il s'agit de propagandistes juifs. C'est sans doute *borderline* et je ne sais pas ce qu'en conclurait un juge pénal. Enfin, le rapport de Stéphanie Balme sur les libertés académiques doit m'être remis. Je ne sais pas ce qu'il contient. Je le lirai bien volontiers quand il sera disponible. Enfin, concernant les admissions, je pense que l'introduction des points de jury dans la voie CEP – c'était un des éléments de la réforme – devrait nous permettre d'accroître le taux de boursiers, ce qui était un objectif que nous nous étions assigné. Je sais que vous êtes attachés à l'égalité sociale. Enfin, sur le test de logique, nous laisserons dans le *briefing* des examinateurs la possibilité de le faire. L'oral, comme vous le savez, ne dure que cinq minutes. L'idée était de savoir si nous avons encore besoin de vérifier certaines compétences scolaires à l'oral. Au vu des échantillons que j'ai lus, les candidats qui arriveront à l'oral seront tous

d'un très bon niveau académique. Je laisserai les jurys d'oraux en décider. Je ne peux pas évaluer la petite réforme en cours, mais je constate une très grande homogénéité académique et sociale, vers le haut, des dossiers admissibles, et je m'en réjouis fortement. Nous laisserons les jurés décider si, pendant l'oral, ils souhaitent explorer des sujets académiques ou plutôt de motivation.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Sur le sujet des sportifs de haut niveau à Sciences Po, il me semble qu'il existe une légère confusion entre ce qui était porté par l'EXED, à savoir un certificat pour les sportifs de haut niveau, et ce qui est porté par la formation initiale. Il a été acté que ce certificat, qui correspondait à des besoins identifiés initialement, devait s'arrêter, ce qui a été le cas. Il a été remplacé par un programme, HEPTA, qui est accessible dès le Collège universitaire. De manière plus générale, les sportifs de haut niveau sont invités à déclarer leur statut au moment de leur candidature, que ce soit en master ou en Bachelor, c'est la même chose pour les candidats en situation de handicap. Cela nous permet de les identifier, de prendre en considération un certain nombre de contraintes et d'obligation auxquelles ils ont dû faire faces, d'anticiper les besoins d'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin. Il n'y a donc aucune remise en cause de ce statut. Sur la question des Basc, de nombreuses discussions ont eu lieu sur ce sujet dont nous avons "hérité" avec la doyenne du Collège universitaire puisque ce sujet, nous n'étions pas en fonction au moment de leur création. Un diplôme de Basc a été voté par les instances lors de la création de ces programmes. Ce que je sais, c'est que nous ne sommes pas en mesure de délivrer un diplôme de Basc qui confère le grade de licence, cette accréditation ne concernant que le diplôme de Bachelor. Nous avons rencontré l'ensemble des étudiants concernés pendant plus d'une heure, la semaine dernière, avec l'équipe du Collège universitaire. Nous leur avons proposé différentes solutions. À charge pour eux d'y réfléchir. Nous n'avons rien caché de notre prise de contact avec le ministère. Des démarches avaient été initiées, à l'époque, mais elles n'avaient pas été menées à leur terme. Nous reprenons ces démarches. mais je ne peux rien imposer au ministère ni en termes de délais de réponses ni de contenu. J'ajoute que quelle que soit la réponse du ministère, elle ne s'appliquera pas de manière rétroactive pour les étudiants sortis de ces programmes. De nouvelles discussions auront lieu dans quinze jours. Je pense qu'à la fin, nous trouverons une solution qui conviendra à tout le monde.

### **Xavier RAGOT**

Je souhaitais vous informer, c'est une bonne nouvelle, que nous allons remettre en place la Lettre du CI pour que tous les élus puissent s'adresser à l'instance par cet intermédiaire et faire vivre les réflexions très riches du CI et, plus largement, dans toutes les communautés de Sciences Po.

### **Hadrien COCCOLUTO-ROUSSEL**

Je voudrais revenir sur quelques propos, concernant notamment des étudiants du campus de Reims. Il est très problématique d'affirmer que certains étudiants, en l'occurrence nous, diffuseraient de l'antisémitisme. Notre organisation est mobilisée sur ce sujet. Contrairement à d'autres, nous n'en profitons pas pour l'instrumentaliser et dénigrer d'autres causes, comme la cause palestinienne. Sur la répression, nous ne parlons pas de répression à tout-va, mais nous appelons simplement à un traitement équitable. De temps en temps, des articles 40 sont invoqués, ce n'est pas le cas en l'occurrence. Il s'agit d'une association représentative qui siège en Conseil et qui a tenu des propos graves. Nous nous inquiétons d'un « deux poids, deux mesures » en fonction du bord politique et de ce que les médias externes à Sciences Po pourraient dire des décisions prises. Cela renvoie une image assez négative aux étudiants concernés par ces discriminations. Sur le Basc, enfin, nous regrettons cette situation. Nous avons vendu un diplôme qui n'était pas délivré.

### **Luis VASSY**

Je voulais répondre sur la question de la lutte contre les discriminations et les discours de haine. C'est un engagement viscéral et sincère de mon côté. Je n'ai pas dit que vous aviez copublié la publication en question, mais que vous aviez l'habitude de travailler en collaboration étroite avec cette organisation, ce qui est votre droit le plus strict. Si vous me demandez de recourir à l'article 40 du Code de procédure pénale, ce que je n'ai jamais fait, ni dans un sens ni dans l'autre, contrairement à ce que vous sous-entendez, si nous y recourons, nous le ferons pour tous. Il n'y aura pas de « deux poids, deux mesures ». C'est la même chose quand l'Union Étudiante m'a demandé pourquoi je n'avais pas recouru aux caméras de surveillance, je lui ai demandé si elle souhaitait vraiment que j'y

recoure à chaque manifestation de ce type. Je voudrais que vous mesuriez le quotidien que doit gérer un directeur de Sciences Po. Mediapart a quand même publié un article entier sur une conférence qui n'avait pas eu lieu à Sciences Po. J'ai reçu, de la même manière, des demandes d'une autre presse pour annuler une conférence sur le dialogue interreligieux. Je ne me fonde pas sur les pressions extérieures. Je ne peux pas non plus me fonder sur les pressions intérieures pour déterminer ce qui est bon pour notre institution.

**Inès FONTENELLE**

Dans le mail que vous avez adressé aux bureaux des conseils, vous avez bien précisé recourir à l'article 40 du Code de procédure pénale concernant des propos.

**Luis VASSY**

Nous appliquerons la même politique pour tout le monde, c'est promis. Je précise qu'il n'y a pas eu de saisine du procureur.

**Diana MARINETTI**

Chers collègues, nous arrivons à la fin de cette séance. Merci d'y avoir assisté, malgré le dépassement de l'horaire. Nous disons toujours que nous ferons mieux la prochaine fois. Il y a toujours de l'espoir. Je vous souhaite une excellente journée. Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance du mois de mai.

*Diana MARINETTI lève la séance à 11 h 35.*